

Langolen

- enquête au 12

- ~~état de biens~~

1809 = en Brie

4.

s cultes
s biens
prie de
nemens
r.

charger
succur-

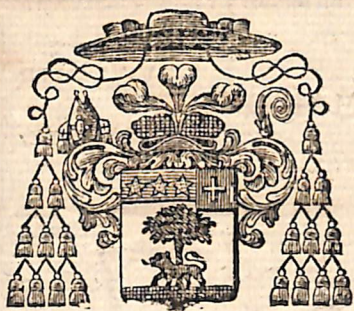
retard ce

à correspon-
du Gouverne-
nous replacer.

urance de mon

Quimper.

Quimper , le 7 Juin 1814.



SON EXCELLENCE le Ministre de l'intérieur et des cultes me demande , Monsieur , de lui adresser un état des biens et revenus des Fabriques des Paroisses. Je vous prie de me faire parvenir , le plutôt possible , les renseignemens demandés dans la forme du Modèle de l'autre part.

MM. les Curés de canton voudront bien se charger de me fournir les mêmes renseignemens , pour les succursales vacantes dans leurs cantons respectifs.

Son Excellence m'invite à lui envoyer sans retard ce travail.

Je n'ai pas besoin, Monsieur , de vous exhorter à correspondre , avec promptitude , aux vues bienfaisantes du Gouvernement paternel sous lequel la providence vient de nous replacer.

Je vous prie , Monsieur , d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

† P. V. Évêque de Quimper.

ÉTAT des Biens et Revenus des Fabriques des Paroisses.

NOMS des PAROISSES.	BIENS RURAUX.	MAISONS.	VALEUR CAPITALE.	PRODUIT ANNUEL.	RENTES RESTITUÉES.	RENTES par LEGS et DONATIONS.	RENTES de FONDATIONS.	CHARGES.	REVENU NET.	OBSERVATIONS.
Sungou							7 Franc			
						67 r 10 c 7	juillet 1813 m. Tymer curé de Sungou			

cette note est la plus exacte. On m'a dit
Mal calculé?

Commune de Langolen au canton de Brive

1^{er} article. le patron de ma commune c'est St. guillaume l'évêque

2^e article. le nombre des anses dans ma commune porte à neuf cents soixante
dix sept. les communions montent à six cents soixante et
quelques ames

3^e article. deux prêtres ont toujours été nécessaires dans cette commune.
aujourd'hui j'y suis seul, seulement accompagné d'une
infirmière. Dont vous avez connaissance. Vous comme en chef l'évêque
l'évêque. les chemins font qu'il que jours on lit de mort
je n'en ai pas mourir en laché.

4^e article. monsieur le curé d'auanton vous y répondra.

5^e article. je ne réponds pas à cet article et je ne le puis. je desirerai qu'il soit bon

6^e article. je m'appelle Jérôme Carion né à laot le quinze d'août mil sept cent
quarante huit, promu au sacre le quinze mars mil sept cent
soixante dix sept.

7^e article. nous sommes tous dans nos postes dans notre canton de Brive.

8^e article. nous n'avons plus de chapelles qui nous appartiennent. toutes ont
été vendues.

9^e article. nous n'avons dans notre commune ni chapelle domestique, ni oratoire.

pour prédicateur d'ici nous j'espère monsieur le diacre du
canton de Brive. c'est un bon prêtre.

je finis par vous dire que j'en ai pas de logement. je n'ai pas

10 février 18004

La commune de Langolen au canton de Brice

1. article

Le patron de ma commune, Langolen est St. guilherme de siége dit-on...

2. article

Le nombre des ames dans ma commune porte à mil trois cents pour le moins.
Les communions à six cents quatre vingt dix sept au moins.

3. article

Deux prêtres ont toujours été nécessaires dans cette commune. aujourd'hui j'y suis seul seulement accompagné d'une infirmière dont vous avez connaissance, tout comme Monseigneur l'évêque le chemin fera quel que jour mon lit de mort.

4. article

Monsieur le curé Ducanton vous y répondra. la distance et les grandes eaux m'ont empêché de communiquer avec lui.

5. article

je ne réponds pas à cet article et je n'ose pas même le faire.
si on me donne un prêtre, je le dois bon...

6. article

je m'appelle Jérôme Varion né à Rast le quinze décembre mil sept cent quatre-vingt huit, promu aux ordres sacerdotaux le quinze mars mil sept cent soixante dix sept.

7. article

nous sommes tous dans nos postes avec le canton de Brice.

8. article

nous n'avons plus de chapelles qui nous appartiennent. toutes ont été vendues.

9. article

nous n'avons dans notre commune ni chapelle domestique ni oratoire

pour prédicateur du carême j'ai de Monsieur

Lardiagon prêtre du canton de Brice. c'est un bon prêtre...